RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 février 2025

SCI 11LB
Société Civile Immobilière,
au capital de 188 750 euros,
siège social : 22 rue Salvador Allende 92240 MALAKOFF,
Siren : 828 716 431
RCS de : NANTERRE

L'Assemblée s'est réunie ce jour, 10 février 2025, au 22 rue Salvador Allende 92240 MALAKOFF.

Associés présents :

- Hervé BOUDIER, demeurant 132 rue Lasègue - 92320 CHATILLON, propriétaire de 8 750 parts sociales.
- Catherine GILLES, demeurant 132 rue Lasègue - 92320 CHATILLON, propriétaire de 8 750 parts sociales.
- Jean-Louis LHERMITTE, demeurant 230 rue St-Charles - 75015 PARIS, propriétaire de 7 329 parts sociales.
- Monique MIONI, demeurant 22 rue Salvador Allende - 92240 MALAKOFF, propriétaire de 99 962 parts sociales.
- Jean-Christophe PANCHEVRE, demeurant 49 rue de Rochechouart - 75009 PARIS, propriétaire de 45 837 parts sociales.

Futurs associés présents :

- Léo LHERMITTE, n[redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]
- Gabriel LHERMITTE [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Associés représentés :

Première résolution :
L'Assemblée est présidée par Jean-Christophe PANCHEVRE, associé gérant.

Résolution votée à l'unanimité.

Deuxième résolution :
L'Assemblée prend acte du souhait de Hervé BOUDIER et Catherine GILLES de se retirer de la SCI.

Résolution votée à l'unanimité.

Troisième résolution :
L'Assemblée autorise la sortie de Hervé BOUDIER et Catherine GILLES de la SCI 11LB aux conditions suivantes :

- Les 17 811 parts de Hervé BOUDIER numérotées 107 292 à 116 042 et 170 629 à 179 689 seront rachetées par Léo LHERMITTE pour un montant de DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX euros (17 566 €).
 Le compte courant d'associé de Hervé BOUDIER d'un montant de de NEUF CENT TRENTE QUATRE euros (934 €) sera supprimé et le compte courant d'associé de Léo LHERMITTE sera augmenté de la même valeur.

[redacted]

[redacted]

Les droits d'enregistrement d'un montant de 5% du prix de cession, soit 925 euros, seront pris en charge par Léo LHERMITTE.

- Les 17 811 parts de Catherine GILLES numérotées 116 043 à 124 791 et 179 690 à 188 750 seront rachetées par Gabriel LHERMITTE pour un montant de DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX euros (17 566 €).
 Le compte courant d'associé de Catherine GILLES d'un montant de de NEUF CENT TRENTE QUATRE euros (934 €) sera supprimé et le compte courant d'associé de Gabriel LHERMITTE sera augmenté de la même valeur.
 Les droits d'enregistrement d'un montant de 5% du prix de cession, soit 925 euros, seront pris en charge par Gabriel LHERMITTE.

Résolution votée à l'unanimité.

Quatrième résolution :
L'Assemblée décide de passer outre le délai de trois mois et de réaliser la vente dès que possible pour les associés impliqués.

Résolution votée à l'unanimité.

Cinquième résolution :
L'Assemblée décide la modification des statuts correspondant à la nouvelle situation.
Les modifications apportées aux statuts sont les suivantes :

Dans le préambule :
Ancienne formulation :

LES SOUSSIGNÉS

- Jean Louis LHERMITTE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

[redacted] à [redacted] 16eme, de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

- Catherine GILLES, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

- Jean Christophe PANCHÈVRE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts de la société civile immobilière S.C.I. 11LB qu'ils ont décidé de constituer.

[redacted]

Nouvelle formulation :

LES SOUSSIGNÉS

[redacted], à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

- Jean Christophe PANCHÈVRE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts mis à jour de la société civile immobilière S.C.I. 11LB.

[redacted]

Ancienne formulation :

Au titre de la constitution de la Société, les soussignés réalisent au profit de la Société les apports suivants en numéraire :

Jean Louis Lhermitte	Sept mille trois cent vingt-neuf euros (7 329 €)
Monique Mioni	Quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-deux euros (99 962 €)
Hervé Boudier	Dix sept mille huit cent onze euros (17 811 €)
Catherine Gilles	Dix sept mille huit cent onze euros (17 811 €)
Jean-Christophe Panchèvre	Quarante-cinq mille huit cent trente-sept euros (45 837 €)
TOTAL	Cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante euros (188 750 €)

En rémunération de ces apports, il a été émis cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante (188 750) parts sociales de la Société de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées d'une (1) à cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante (188 750), réparties comme suit :

Jean Louis Lhermitte	Sept mille trois cent vingt-neuf (7 329) parts sociales
Monique Mioni	Quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-deux (99 962) parts sociales
Hervé Boudier	Dix sept mille huit cent onze (17 811) parts sociales
Catherine Gilles	Dix sept mille huit cent onze (17 811) parts sociales
Jean-Christophe Panchèvre	Quarante-cinq mille huit cent trente-sept (45 837) parts sociales
TOTAL	Cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante (188 750) parts sociales

Il résulte du certificat de dépôt des fonds établi par la banque Caisse d'Epargne, prise en son agence Agence de Malakoff, qu'une somme totale de cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante euros (188 750 €), représentant 100% des apports en numéraire, a été portée au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation.

JL JCP

Nouvelle formulation :

Au titre de la constitution de la Société, les soussignés ont réalisé au profit de la Société les apports suivants en numéraire :

Jean Louis Lhermitte	Sept mille trois cent vingt-neuf euros (7 329 €)
Monique Mioni	[redacted] neuf mille neuf cent soixante-deux euros
Léo Lhermitte	Dix sept mille huit cent onze euros (17 811 €)
Gabriel Lhermitte	Dix sept mille huit cent onze euros (17 811 €)
Jean-Christophe Panchèvre	Cent trente-cinq mille cinq quatre vingt quatre euros (135 584 €)
TOTAL	Cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante euros (188 750 €)

En rémunération de ces apports, il a été émis cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante (188 750) parts sociales de la Société de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées d'une (1) à cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante (188 750), réparties comme suit :

Jean Louis Lhermitte	Sept mille trois cent vingt-neuf (7 329) parts sociales
Monique Mioni	Quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-deux (99 962) parts sociales
Léo Lhermitte	Dix sept mille huit cent onze (17 811) parts sociales
Gabriel Lhermitte	Dix sept mille huit cent onze (17 811) parts sociales
Jean-Christophe Panchèvre	Quarante-cinq mille huit cent trente-sept (45 837) parts sociales
TOTAL	Cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante (188 750) parts sociales

Il résulte du certificat de dépôt des fonds établi par la banque Caisse d'Epargne, prise en son agence Agence de Malakoff, qu'une somme totale de cent quatre-vingt huit mille sept cent cinquante euros (188 750 €), représentant 100% des apports en numéraire, a été portée au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société.

A l'article 7 :

Ancienne formulation :

Le capital social est fixé à la somme de cent quatre vingt huit mille sept cent cinquante euros (188 750 €), divisé en cent quatre vingt huit mille sept cent cinquante (188 750) parts sociales de un euro (1 €) chacune, libérées à hauteur de 100% numérotées de 1 à 188 750 et réparties de la sorte :

- Jean Louis Lhermitte, [redacted] sociales numérotées de 1 à 7 329
- Monique Mioni, parts sociales numérotées de 7 330 à 107 291
- Hervé Boudier, parts sociales numérotées de 107 292 à 116 042 et de 170 629 à 179 689
- Catherine Gilles, parts sociales numérotées de 116 043 à 124 791 et de 179 690 à 188 750
- Jean-Christophe Panchèvre, parts sociales numérotées de 124 792 à 170 628

M JCP

Nouvelle formulation :

Le capital social est fixé à la somme de cent quatre vingt huit mille sept cent cinquante euros (188 750 €), divisé en cent quatre vingt huit mille sept cent cinquante (188 750) parts sociales de un euro (1 €) chacune, libérées à hauteur de 100% numérotées de 1 à 188 750 et réparties de la sorte :

- Jean Louis Lhermitte, parts sociales numérotées de 1 à 7 329
- Monique Mioni, parts sociales numérotées de 7 330 à 107 291
- Léo Lhermitte, parts sociales numérotées de 107 292 à 116 042 et de 170 629 à 179 689
- Gabriel Lhermitte, parts sociales numérotées de 116 043 à 124 791 et de 179 690 à 188 750
- Jean-Christophe Panchèvre, parts sociales numérotées de 124 792 à 170 628

Résolution votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après relecture du procès-verbal.

Fait à Malakoff le 10 février 2025.

[redacted]

Jean-Christophe PANCHEVRE
associé gérant
président de séance

[redacted]

Jean-Louis LHERMITTE
associé gérant